



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Cours d'Assises des Yvelines*  
*Versailles, le 19 septembre 2011*

Partie-Civile devant la Cour d'Assises des Yvelines, la Voix De l'Enfant souhaite que toute la lumière soit faite sur les dysfonctionnements qui auraient réduit au « silence » les premières révélations de mauvais traitements et de violences sexuelles qu'auraient subi des enfants handicapés, pris en charge à l'Institut Médico-Educatif de la Croix-Rouge Française, à la Queue-lez-Yvelines.

Les faits présumés remonteraient aux années 1997 à 2001, alors même que certains adultes de l'Institut, notamment un pédiatre, auraient tenté de faire éclater la vérité et auraient informé les responsables de l'Institut Médico-Educatif « Maison Mère ».

Aucune action n'aurait été engagée pour transmettre un signalement - comme l'Institut en avait l'obligation - et aucune mesure de protection n'aurait été prise pour protéger les enfants victimes.

Toutes violences faites à des enfants sont intolérables, de plus lorsque ces dernières auraient été commises par des professionnels ayant autorité.

Enfin, il n'est pas acceptable pour la Voix De l'Enfant que des professionnels de la Protection de l'Enfance et, plus grave, chargés d'une mission d'allègement de la souffrance des plus faibles, se rendent coupables de « non assistance à enfant en danger ».

\*\*\*\*

Contacts : Communication : [communication@lavoixdelenfant.org](mailto:communication@lavoixdelenfant.org)  
Martine BROUSSE : Déléguée Générale  
Maître Gwénaëlle MADEC